

LE MOT DU PRÉSIDENT

« Pour cette année, le concessionnaire respecte globalement le formalisme des rapports d'activité en fournissant les données essentielles (telles que prévues dans les protocoles nationaux ERDF/FNCCR) pour évaluer l'activité de la concession.

On notera des évolutions positives dans la disponibilité de données à la maille concessive tout en regrettant toujours un positionnement de principe défavorable à la fourniture des données comptables détaillées permettant la vérification des comptes « droit du concédant » et « dotation aux provisions ».

Le phénomène est inverse en ce qui concerne les données techniques qui s'appauvrissent, notamment celles permettant la vérification des calculs globaux de tenue de la tension (charge des transformateurs, réglage de la tension du réseau) ou du dimensionnement des ouvrages pour certains projets (lotissements privés).

En termes d'activité, l'année 2014 est marquée par une baisse historique des consommations d'électricité, conjonction par ordre d'importance, de la clémence de l'hiver, du ralentissement économique et des actions visant à une meilleure efficacité énergétique de tous les usagers.

En conséquence, les recettes de la concession diminuent aussi.

Cependant, le SICECO n'est toujours pas en mesure de valider la sincérité des comptes d'exploitation qui lui sont présentés alors que les évolutions du résultat annuel sont très importantes d'une année sur l'autre. Je le regrette profondément.

Du point de vue technique, l'année 2014 est essentiellement marquée par un critère B à un niveau excellent (46 minutes), une nouvelle baisse du nombre des usagers mal alimentés en terme de tenue de la tension et une faible activité de raccordement.

Le SICECO bénéficie toujours d'un réseau BT plutôt remarquable pour une concession de type rural (peu de fils nus et une proportion de réseau souterrain honorable) et d'un réseau HTA étendu mais bien structuré.

En revanche, l'âge du réseau est un facteur potentiel de dégradation de la continuité de fourniture, surtout en HTA et les réponses proposées par ERDF ne sont pas convaincantes à long terme (prolongation de la durée de vie des ouvrages).

Concernant les colonnes montantes, pour lesquelles les écritures et le statut sont incohérents ou inaccessibles, un travail de régularisation s'amorce avec la mise en place d'un outil spécifique de gestion. Une vigilance particulière est nécessaire compte tenu des règles de régularisation et du besoin de rénovation sur ces ouvrages qui induiront des coûts pour les usagers.

En matière de service aux usagers, le contrôle de dossiers permet de déclarer que ceux-ci sont traités conformément aux procédures et règles que doit respecter le concessionnaire.

À noter enfin, la très nette montée en puissance du nombre d'usagers bénéficiant du tarif de première nécessité (TPN), qui représente maintenant 4.4% des usagers BT, conséquence de l'automatisme de son application aux bénéficiaires de la CMUC. »

Jacques Jacquenet

POINTS

- Très peu d'usagers mal alimentés
- Peu de coupures
- Respect des procédures concernant le service aux usagers

POINTS

- Ouvrages vieillissants à surveiller
- Substance de quelques ouvrages sensibles
- Comptabilité incomplète et invérifiable

L'essentiel

665 communes

dont 18 urbaines

285 076

Habitants

161 247

Usagers

2028

Terme de la concession

POUR COMPRENDRE

Le SICECO, autorité organisatrice de la distribution publique et de la fourniture de l'électricité

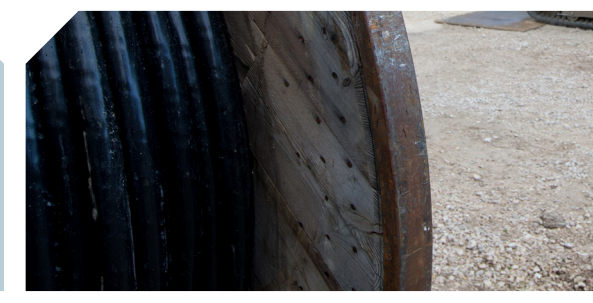
En France, les communes sont propriétaires des réseaux HTA et BT. Sur le territoire de la Côte-d'Or, en 2014, 665 communes ont confié l'organisation du service public de la distribution et de la fourniture d'électricité au SICECO. Le SICECO est aussi appelé autorité concédante car il a délégué l'exploitation du réseau électrique à un concessionnaire, ERDF, à travers un cahier des charges de concession.

L'activité de la concession de distribution publique d'électricité est contrôlée par le SICECO à partir du suivi technique continu (travaux, réclamations, contraintes), de l'analyse des comptes-rendus annuels d'activité du concessionnaire (année 2014), des contrôles annuels détaillés de toutes les données relatives à la concession (comptabilité, valorisation des ouvrages, etc.). Les conclusions présentées correspondent à l'analyse du compte rendu annuel d'activité, remis par le concessionnaire au plus tard 6 mois après la fin de l'exercice et de l'analyse de données supplémentaires demandées au concessionnaire pour un contrôle plus approfondi.

Ce présent rapport rend compte, de façon synthétique, de la mission de contrôle qu'exerce le SICECO sur ERDF et EDF branche commerce (EDF BC) pour ce qui concerne la vente de l'électricité aux tarifs réglementés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour vous aider à mieux comprendre cette synthèse, retrouvez toutes les définitions sur le site internet du SICECO (rubrique documentation / lexique) ou en flashant ce code avec votre tablette ou votre smartphone.



@SICECO21
Suivez-nous sur Twitter !

<https://twitter.com/SICECO21>

Rendez-vous sur le site internet du SICECO en flashant ce code avec votre smartphone ou votre tablette



Syndicat d'Énergies de Côte-d'Or
9A rue René Char - BP 67454 - 21074 DIJON CEDEX
Tél. : 03 80 50 99 20 - Fax : 03 80 50 99 39
www.siceco.fr
contact@siceco.fr

Crédits photographiques : © SICECO sauf travaux ci-dessus : © Vincent Arbelet
Directeur de la publication : Jacques Jacquenet
Rédaction et mise en page : service communication
Dépôt légal : décembre 2016 - ISSN : 2264 - 8364
Tirage : 1 600 exemplaires - Impression : Sprint sur papier PEFC



siceco
Syndicat d'Énergies
de Côte-d'Or

LE PATRIMOINE

Composition des réseaux HTA et BT :

Concernant l'âge du réseau HTA, il est à noter que les efforts de renouvellement ne compensent pas le vieillissement de l'infrastructure de distribution. En moyenne, ce réseau est âgé de 31,7 ans. Le SICECO se doit donc de rester vigilant sur ce point et face au risque d'obsolescence de son patrimoine HTA dans le futur.

L'âge du réseau BT est, quant à lui, assez imprécis puisque 29 % des câbles sont toujours datés de 1946, ce qui ne correspond pas à une date réelle (début de la nationalisation).

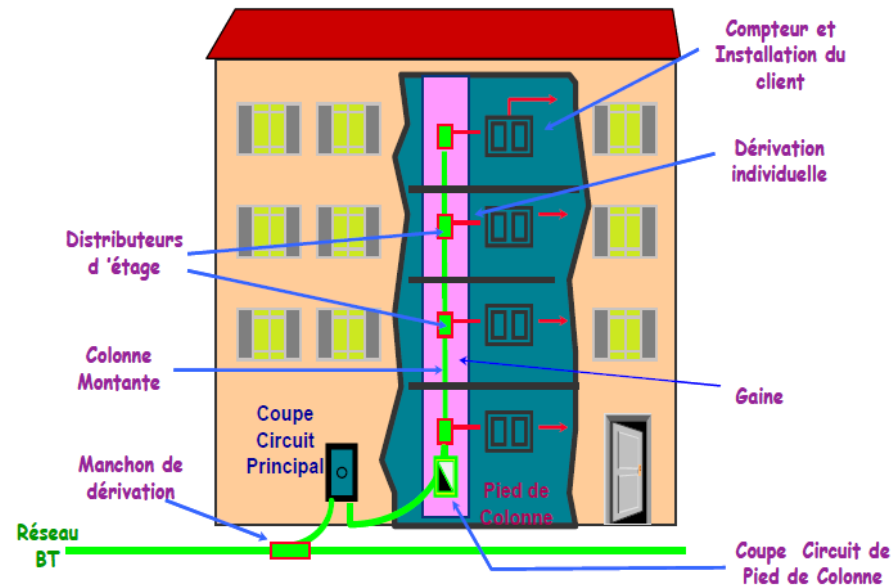
Les ouvrages sensibles

On parle de patrimoine sensible lorsqu'il est question d'ouvrage présentant des risques potentiels de dysfonctionnement.

Dans ce domaine, la concession du SICECO compte 105 km de câbles papier HTA (première génération de câbles, la commune de Beaune en possédant à elle seule 19 %) et 57 km de câbles HTA de faible section (part relativement faible pour une concession de type rural).

On dénombre 268 km de réseau BT en fils nus, sensibles aux conditions climatiques et potentiellement dangereux. On remarquera que ce chiffre est plutôt bas mais que 22 % sont situés dans des communes urbaines. Il reste aussi 52 km de réseau nu de faible section.

Il subsiste 285 « cabines hautes ». Si le chiffre est en baisse par rapport à l'exercice précédent, il demeure élevé.



L'essentiel

29

Postes sources reliant les réseaux de transport et de distribution

5 521 km

De réseau HTA (20 000 V)

4 406

Postes HTA/BT

3 972 km

De réseau BT (400 V)

285

Cabines hautes

Repères

Zoom sur les colonnes montantes

Pour les immeubles construits avant 1992, sauf si le propriétaire a abandonné ses droits, les colonnes montantes ne font pas partie de la concession.

Après 1992, ce patrimoine est intégré à la concession. Cependant, on note que les immobilisations comptables sont incohérentes avec cette répartition.

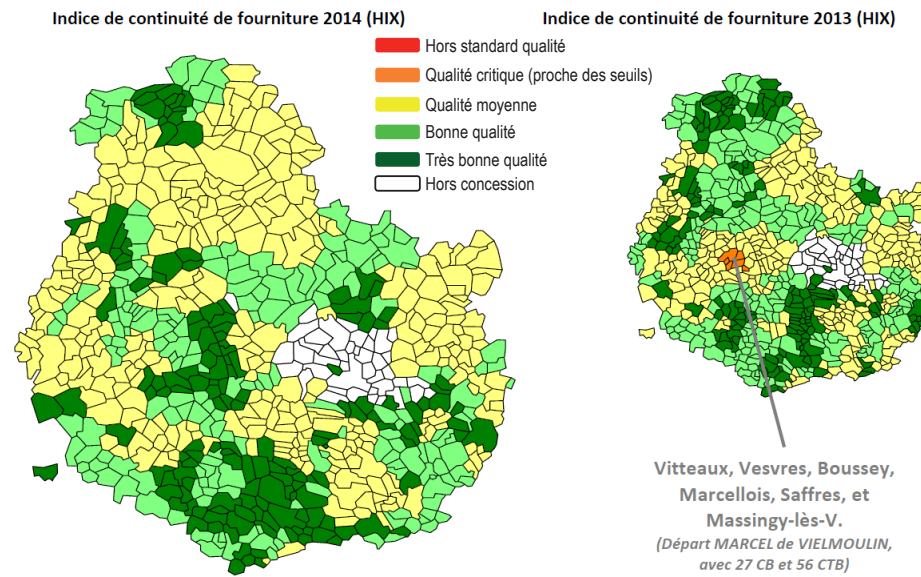
La loi TEPCV de 2015 a précisé le cadre juridique pour les colonnes montantes dont la rénovation constitue un enjeu technique et financier très important (environ 6 milliards d'euros au niveau national). Depuis 2014, ERDF a mis en place un outil de recensement, encore en cours de construction.

LA QUALITÉ, LES USAGERS, LES CONSOMMATIONS

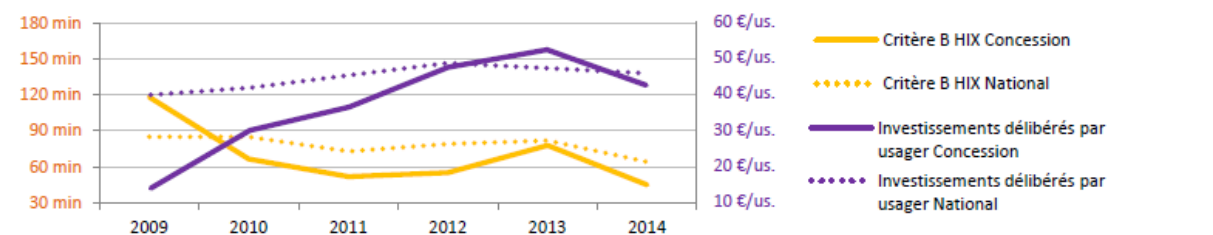
La qualité de fourniture : zoom sur les coupures

Le temps de coupure moyen est de 46 minutes. Ce résultat met en lumière une excellente qualité de fourniture, bien au-dessus de la moyenne nationale. Le critère B HIX représente le temps moyen de coupure, hors événement exceptionnel.

On notera cependant la baisse des investissements d'ERDF dans ce domaine.



Croisement du critère B HIX et des investissements délibérés ERDF



La tenue de la tension

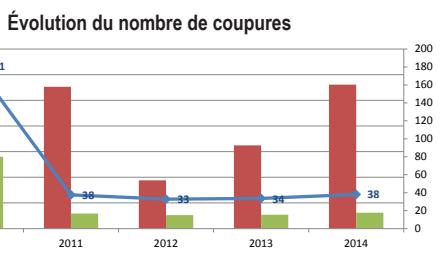
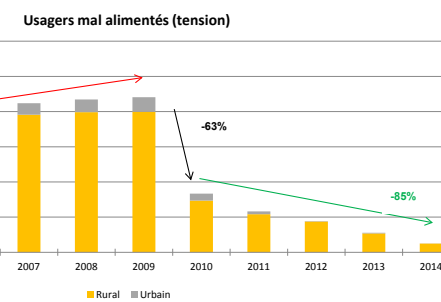
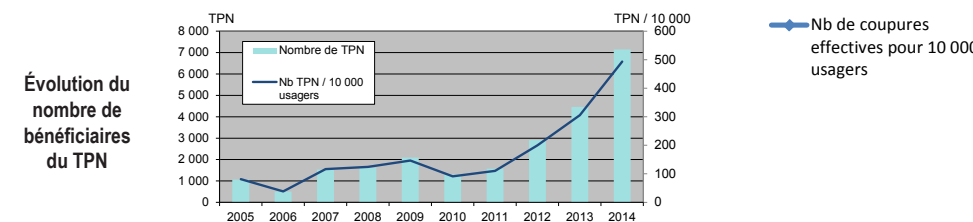
Sur ce point, la situation est plutôt excellente, mais les règles de calcul ont changé en 2010 (voir graphique). Cependant, tous les éléments d'appréciation ne sont pas communiqués. Le SICECO souhaite notamment des informations relatives à la charge des transformateurs lors de la fourniture du calcul annuel des charges du réseau ainsi que des détails de calcul pour chaque projet. Ces refus de la part d'ERDF ne sont pas acceptables.

Le service aux usagers

Si le nombre de réclamations a diminué depuis l'exercice précédent, on constate une dégradation des délais pour les raccordements.

Concernant les usagers en difficulté, le nombre de coupures pour impayés a augmenté de 14 %.

Pour la première fois depuis 2011, le nombre d'usagers bénéficiant d'un tarif régulé de vente (TRV) a diminué. 9,5 % des usagers sont en offre de marché. Enfin, on constate une augmentation des usagers bénéficiant du TPN, le Tarif Première Nécessité, attribué sous condition de ressources, conséquence de l'automatisation de son application.



L'essentiel

162 305

Usagers dont 789 HTA, 1 440 BT > 36 kVA et 160 076 BT < 36 kVA

1 565 GWh

D'énergie consommée

7 143 usagers bénéficiaires du TPN (4,5 % des usagers BT)

LES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Les éléments comptables

La valeur brute de la concession s'élève à 403 millions d'euros, soit une hausse de 4,3 % par rapport à l'exercice précédent. Les ouvrages sont financés à 66 % par ERDF.

Le SICECO dénonce à nouveau le fait que les participations des tiers soient comptabilisées comme du financement concessionnaire, ce qui explique ce taux de 66 %.

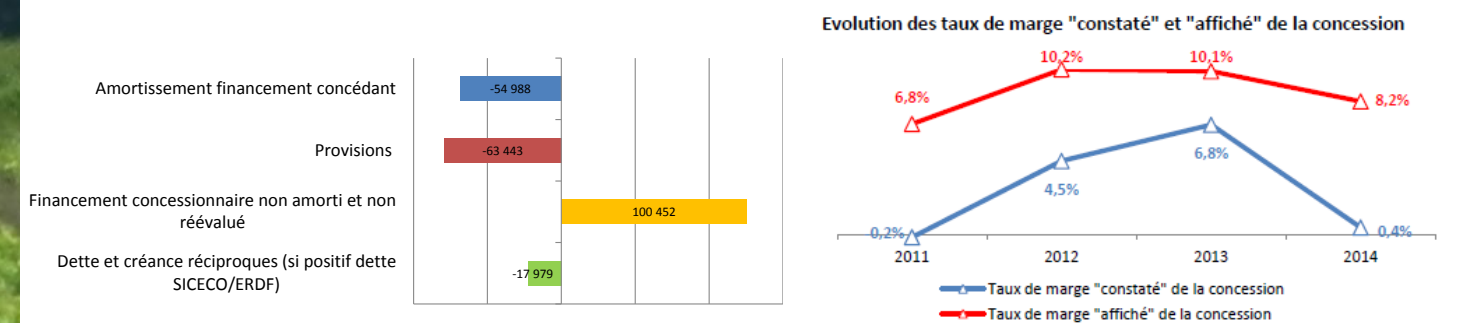
Les provisions pour renouvellement sont, quant à elles, en baisse et s'élèvent à 63 millions d'euros. L'explication se trouve dans la démarche de prolongement de la durée de vie des ouvrages engagée par le concessionnaire.



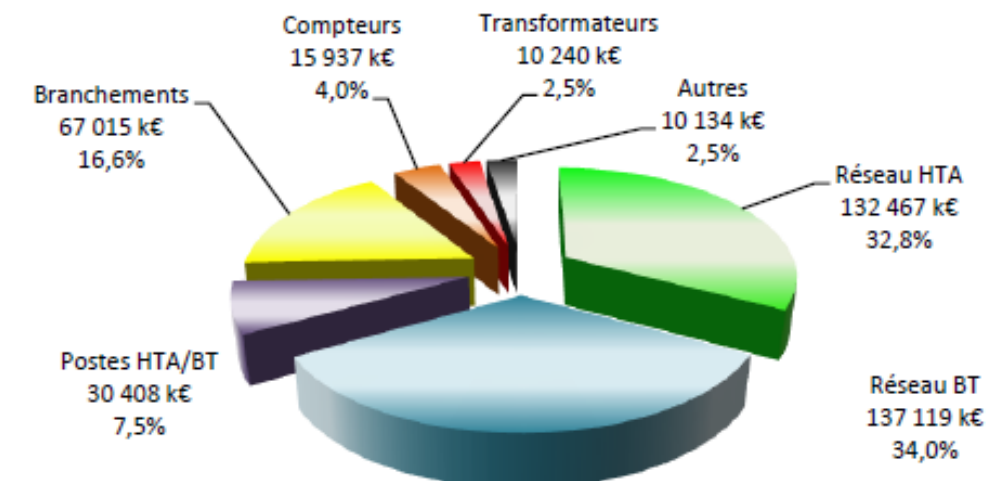
Les pratiques comptables

Sur ce point, le SICECO constate une baisse inédite des recettes d'acheminements correspondant à une baisse de la consommation.

Comme pour les autres contrôles de concession, la constitution des comptes « droit du concédant » et « dotation aux provisions » est invérifiable, empêchant ainsi le SICECO d'exercer pleinement sa mission de surveillance. Le compte d'exploitation reste indicatif car, pour beaucoup, basé sur des clés de répartition artificielles et inaccessibles.



Répartition de la valeur brute par type d'ouvrage



Répartition des provisions pour renouvellement constituées

